

# **ENJEUX DE LA MISE EN PLACE DES PLATEFORMES DES ANES/FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PÊCHE ET AQUACULTURE EN AFRIQUE**

**PAR  
DR AMADOU TALL  
CONSULTANT  
AMADOU.TALL@GMAIL.COM**

# RAPPEL : QUI SONT LES ACTEURS/ACTRICES NON-ÉTATIQUES ?

- PAS DE DÉFINITION OFFICIELLE ET CONSENSUELLE DES ANES
- ANES: ACTEURS/ACTRICES INDÉPENDANTS (ES) DE L'ÉTAT SOUS FORME D'ORGANISATIONS À BUT **LUCRATIF** OU **NON LUCRATIF** POUR PROMOUVOIR UNE QUESTION OU POUR DÉFENDRE UN INTÉRÊT GÉNÉRAL OU PARTICULIER, NOTAMMENT CELLES DES FEMMES DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.
- QUATRE PRINCIPAUX GROUPES D'ACTEURS/ACTRICES :
  - LES ASSOCIATIONS ET LES ONG SOUS TOUTES LEURS FORMES,
  - LE SECTEUR PRIVÉ, Y COMPRIS LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET LES SYNDICATS,
  - LE SECTEUR DE LA RECHERCHE, ET
  - LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,

# RÔLES DES ACTEURS/ACTRICES NON ETATIQUES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

- LA PRISE EN COMPTE DES ANES DANS LES POLITIQUES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE.
  - **FRUIT DE MOBILISATIONS DES FEMMES DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**, DE PRISES DE DÉCISIONS POLITIQUES ET D'UNE PRISE DE CONSCIENCE PROGRESSIVE DE LEUR IMPORTANCE.
  - **RENFORCER** ET **VALORISER** LE RÔLE DES FEMMES ACTRICES NON-ÉTATIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE POLITIQUE ET DE LA STRATÉGIE DE REFORME DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE.
  - CRÉATION DE **PLATEFORME NATIONALES ET INTERNATIONALES** EXEMPLE DU **RAFEP**

# DES OPPORTUNITÉS DE PARTICIPATIONS DE LA PLATEFORME DES FEMMES DU RAFEP LE CADRE POLITIQUE ET STRATÉGIE DE REFORME

1. **REPENSER LA PLACE DES ANES DES FEMMES DES DANS LES NÉGOCIATIONS SUR LES POLITIQUES DES PECHES AU NIVEAU NATIONAL, RÉGIONAL, CONTINENTAL ET INTERNATIONAL**
  - UNE **NOUVELLE APPROCHE** DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE AU NIVEAU INTERNATIONAL
  - LA **MONTÉE EN PUISSANCE DE SCÈNES** SENSIBLES AUX POLITIQUES ET À LA GOUVERNANCE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE
  - LES **OPPORTUNITÉS CRÉÉES** PAR LE CADRE POLITIQUE ET LA STRATÉGIE DE REFORME, LE PDDAA, LE PNIA ET LES PRIA ET LES ACCORDS ET CONVENTIONS INTERNATIONAUX
2. **CONCRÉTISER L'ACTION À L'ÉCHELLE NATIONALE : QUELLE PLACE POUR LES ACTEURS-NON ÉTATIQUES ?**
  - LA MISE EN ŒUVRE **INCLUSIVE** DES PROCESSUS
  - LA RELÈVE DES **AMBITIONS** COMME **DÉFI**
  - RÉALISER DES PROJETS POUR DONNER AUX ACTEURS DES MOYENS
3. **CONCRETISER LE PFRS MISANT SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES DES PECHES**

# FREINS À L'INCLUSION DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES PERSISTENT

## 1. DES OBSTACLES INSTITUTIONNELS NOMBREUX ET SPÉCIFIQUES

- UNE PARTICIPATION **PARTIELLE OU NON EFFECTIVE** DES ACTEURS NOTAMMENT LES FEMMES
- DES DIFFICULTÉS **D'ACCÈS AUX FINANCEMENTS** SURTOUT LES FEMMES
- UNE MISE EN ŒUVRE **NON BASÉE SUR LA RÉALITÉ**
  - *LES BARRIÈRES INSTITUTIONNELLES À L'INCLUSION DES ANES SONT DES CONSÉQUENCES NOMBREUSES ET DIFFÉRENTES SELON LES CONTEXTES. CEPENDANT, ELLES CONDUISENT GÉNÉRALEMENT À UNE **FAIBLE INTÉGRATION** DES PRÉOCCUPATIONS DES POPULATIONS BÉNÉFICIAIRES NOTAMMENT LES FEMMES: AINSI, LES POLITIQUES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE RISQUENT DE NE PAS RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS.*
- L'ENJEU DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PROTECTION DES FORETS, COURS D'EAU ET DES TERRES

# FREINS À L'INCLUSION DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES PERSISTENT

## 2. LES DIFFICULTÉS DE **COMMUNICATION ET D'ACCÈS À L'INFORMATION**

- L'ENCLAVEMENT DES SPHÈRES ÉTATIQUES ET NON ÉTATIQUES
  - SI LES ANES SURTOUT LES FEMMES NE SONT **PAS SYSTÉMATIQUEMENT INFORMÉES** DE L'ÉVOLUTION DES PROCESSUS, ON CONSTATE AUSSI QUE LES DÉCIDEURS POLITIQUES AUX DIFFÉRENTS ÉCHELONS MANQUENT D'INFORMATIONS, OU ALORS ONT UNE **COMPRÉHENSION PARTIELLE** DU MONDE DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES.
  - LES ANES NE SONT **PAS NÉCESSAIREMENT PERÇUS COMME UNE PARTIE-PRENANTE** POUVANT VALORISER OU FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES CLIMATIQUES.

# FREINS À L'INCLUSION DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES PERSISTENT

## 3. DES **OBSTACLES INTERNES** À SURMONTER

- LE TERME « D'ACTEURS NON-ÉTATIQUES » RENVOIE À UNE RÉALITÉ COMPLEXE ET DIVERSE COMPOSÉE DES ONG.
- IL EST IMPORTANT DE CONSTATER QUE SI DES OBJECTIFS COMMUNS PEUVENT EXISTER ENTRE CES DIFFÉRENTS ACTEURS NOTAMMENT LES FEMMES, ILS N'IMPLIQUENT PAS NÉCESSAIREMENT DE LA COHÉSION
- CRÉER DES LIENS ENTRE ANES D'OÙ LA PLATEFORME RAFEP
- RENFORCER LEUR CAPACITÉ POUR RENFORCER LA PARTICIPATION CAS DE LA COMHAFAT AVEC RAFEP
- FAIBLE INCLUSION RÉSULTE AU DÉSENGAGEMENT DES ACTEURS

# LES RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA PARTICIPATION DES ANES

- RENFORCER LA PARTICIPATION DES ANES DANS TOUS LES ESPACES DE DISCUSSIONS
- RENFORCER L'INCLUSION DES ANES POUR L'APPLICATION DES PROCESSUS CLIMATIQUES NATIONAUX

- LES GOUVERNEMENTS PEUVENT ET DOIVENT:

- METTRE EN PLACE ET/OU RENFORCER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGAL AFIN DE RENDRE EFFECTIVE LA PARTICIPATION DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES/**FEMMES**

*Les acteurs non-étatiques sont porteurs d'idées, de connaissances et de compétences qui peuvent renforcer la pertinence des cadres législatifs*

- PERMETTRE L'ACCÈS DIRECT, PERMANENT, TRANSPARENT À TOUS LES ACTEURS NON-ÉTATIQUES AUX INFORMATIONS FAISANT ÉTAT DE L'AVANCEMENT DANS L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI DES POLITIQUES DE PÊCHE

*L'accès à l'information permet aux acteurs non-étatiques d'anticiper, d'analyser et d'échanger afin de pouvoir appuyer et conseiller la mise en œuvre des processus en proposant une approche complémentaire à celle des décideurs politiques nationaux*



# LES RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA PARTICIPATION DES ANES

- LES PARLEMENTAIRES DOIVENT:

- CRÉER ET/OU RENFORCER UN CADRE DE COOPÉRATION ET D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS, D'EXPÉRIENCES ET D'ANALYSES ENTRE LE PARLEMENT ET LES ACTEURS NON-ÉTATIQUES POUR PERMETTRE LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DONC UNE APPROPRIATION DES PROCESSUS DE LA PART DES DEUX PARTIES



*ANEs et parlementaires ont le mandat commun de garantir le respect et la prise en compte des intérêts des populations locales. Un cadre d'échanges favorise l'ouverture d'un débat politique transparent mais garantit aussi un renforcement mutuel des capacités.*

- UTILISER LES MOYENS PARLEMENTAIRES D'INTERPELLATION DU GOUVERNEMENT POUR EXIGER L'INCLUSION EFFECTIVE DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES DANS LES PROCESSUS NATIONAUX SUR LA GOUVERNANCE DES PÊCHERIES ET LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS GENRE ET DROITS HUMAINS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CPSR- PFRS

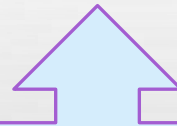


*Les parlementaires ont le rôle de garde-fou du pouvoir exécutif et doivent s'engager à assurer le respect des droits fondamentaux des populations et la promotion du genre. Ils ont les capacités pour être les porte-paroles d'un système plus inclusif et transparent, tout en soutenant la mise en place d'un cadre législatif propice à l'inclusion des acteurs-non étatiques dans les processus issus u CPSR- PFRS.*

# LES RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA PARTICIPATION DES ANES

- **LES ANES**

- **TOUS LES ACTEURS NON-ÉTATIQUES D'UN MÊME PAYS, LES ACTEURS POLITIQUES LOCAUX ET TERRITORIAUX, LES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ ET LES PARTICULIERS DOIVENT**
- RENFORCER ET ENCOURAGER LES SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET SECTEUR ENGAGÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CPSR- PFRS EN CRÉANT DES PASSERELLES POUR POUVOIR ÉCHANGER DES RÉFLEXIONS ET DES INFORMATIONS



*Au sein d'un même pays, la mutualisation des efforts et des informations est nécessaire pour parvenir à une action concertée, et donc constructive. Rendre audible les projets qui fonctionnent sur le terrain, diffuser aux autres échelles les mécanismes de concertation, échanger les pratiques et les informations sont à la base d'un renforcement de capacités efficient. En valorisant les relations entre les ANEs luttant contre les surpeches, leur crédibilité et leurs compétences sont renforcées, et leurs impacts consolidés*

# LES RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA PARTICIPATION DES ANES

- LES ORGANISATIONS ISSUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) D'UN MÊME PAYS S'ATTACHERONT À
  - METTRE EN ŒUVRE DES **PLATEFORMES NATIONALES/REGIONALES/CONTINENTALES** POUR ASSURER LE SUIVI DES DISCUSSIONS POLITIQUES DES PECHES ET DES PROCESSUS SUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES, CRÉER UN CADRE D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS, VALORISER LEURS ACTIONS ET RENFORCER LEUR VISIBILITÉ



*Les plateformes nationales et régionales peuvent constituer des observatoires des pratiques, des relais d'informations, des amplificateurs de voix. Lorsqu'il s'agit de renforcer l'accès à l'information, aux financements, aux arènes politiques etc., la mutualisation des efforts par la mise en place d'une plateforme est un outil concret et efficace qui va dans ce sens*



# MERCI